

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 octobre 1983

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA PETITE ENTREPRISE

LES FRAIS ENCOURUS À CAUSE DES RETARDS DES POSTES

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, le gouvernement dit souvent qu'il favorise la petite entreprise et veut l'aider, mais la façon dont les ministères et organismes de l'État fonctionnent nous porte à croire que ce sont là des paroles en l'air. Nous savons tous qu'une petite entreprise ne peut être florissante sans une bonne marge d'autofinancement et un solde créditeur à son compte courant.

Comme Postes Canada prend deux semaines au lieu de deux ou trois jours pour livrer un chèque de \$10,000, \$20,000 ou \$30,000, on se demande si vraiment les organismes de l'État aident les petits commerçants. Non seulement le commerçant est-il privé de l'argent dont il a besoin pour son exploitation, mais il doit payer des frais fixes supplémentaires du fait qu'il est forcé d'emprunter l'argent retenu par Postes Canada. Il y a lieu de se demander si les frais supplémentaires supportés par le petit commerçant à cause des retards de livraison devraient être payés par lui ou par Postes Canada.

A mon avis, une société ne devrait pas être obligée d'avoir recours à la poste prioritaire plus onéreuse pour obtenir le genre de service que devrait lui assurer le courrier de la première classe.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PARTICIPATION DU CANADA À LA CONFÉRENCE SUR LE DÉSARMEMENT EN EUROPE

M. Louis Duclos (Montmorency-Orléans): Madame le Président, même si la situation internationale se détériore de jour en jour, il est encourageant de constater que le gouvernement du Canada n'a pas succombé à la tentation de brûler le pont avant de le traverser. Je fais ici allusion aux propos tenus par le très honorable premier ministre aux Nations Unies le 1^{er} octobre dernier quand il a déclaré que, parallèlement au déploiement par l'OTAN de missiles Pershing-2 et Cruise en Europe de l'Ouest, le Canada participera très activement à la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe qui aura lieu à Stockholm en janvier

prochain. Plutôt que de prononcer des discours enflammés et belliqueux sur les relations Est-Ouest comme le fait l'opposition officielle, le premier ministre a choisi de faire jouer au Canada un rôle de médiateur dans le cadre de cette Conférence. Je voudrais donc remercier le premier ministre d'avoir la sagesse de vouloir garder ouvertes les lignes de communication entre les pays occidentaux et le bloc soviétique pendant cette période difficile en matière de relations internationales. Il s'agit d'une attitude beaucoup plus responsable que celle de l'opposition officielle qui aime se gargariser de mots et qui n'hésite pas à jeter de l'huile sur le feu en tenant des propos tout à fait farfelus au sujet d'une situation qui met en cause la survivance même de l'humanité.

* * *

[Traduction]

LE PRIX NOBEL DE LA PAIX

LA RECONNAISSANCE DE L'ŒUVRE DE LECH WALESIA

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, tous les députés ne sont pas sans savoir que Lech Walesa a été proclamé aujourd'hui récipiendaire du prix Nobel de la paix de cette année.

Des voix: Bravo!

M. Kilgour: Permettez-moi de profiter du moment à ma disposition pour donner trois raisons pour lesquelles, selon moi, tous les Canadiens avisés seront ravis de cet honneur qui lui est fait.

Premièrement, M. Walesa a fait face sans broncher aux forces combinées du parti communiste polonais, du gouvernement polonais, de son armée et des médias officiels, afin de défendre les droits des travailleurs polonais.

Deuxièmement, même s'il n'a été légal que brièvement, le mouvement qu'il a fondé, Solidarité, a réussi à regrouper selon les estimations, 10 millions de travailleurs dans un pays qui en compte environ 14 millions.

Mme le Président: Je suis désolée d'interrompre le député, mais je dois lui signaler qu'il doit faire une déclaration sur une situation en particulier. Il ne peut utiliser cette période pour rendre hommage à une personne donnée, aussi méritante soit-elle.

M. Kilgour: Madame le Président, troisièmement, M. Walesa est une personne brillante d'une honnêteté irréprochable et un dirigeant des plus démocratiques ayant la foi, la foi chrétienne plus précisément, qui s'est gagné une place permanente au panthéon de ces hommes et de ces femmes qui, de tout temps, ont lutté et souffert pour défendre les droits de leurs semblables.